



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Adopté par le Conseil National - Session du mercredi 17 décembre 2025

Référentiel pour l'examen d'une demande de Commission de qualification de chirurgie orale

Prérequis généraux

Le candidat doit :

- Etre médecin ou disposer d'un titre de docteur en médecine reconnu en France

ET

- **Soit** être chirurgien maxillo-facial et/ou stomatologue et donc disposer de l'un au moins des diplômes suivants :
 - DES(C) de chirurgie maxillo-facial (et stomatologie)
 - DES(C) ou CES de stomatologie
 - Qualification dans l'une de ces deux spécialités
- **Soit** pouvoir attester d'une formation initiale en chirurgie (c'est-à-dire l'équivalent de 2 ans d'apprentissage de la chirurgie à un niveau interne) et :
 - Avoir suivi une formation pratique et théorique dans tous les champs de la chirurgie orale d'au moins 2 ans dans des services agréés pour la formation des internes en chirurgie maxillo-faciale et/ou en stomatologie (participation effective à l'ensemble des activités du service, dont les gardes et astreintes), attestation des responsables pédagogiques à l'appui ;

ET

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.



- Justifier d'une activité de soins en pleine responsabilité (équivalent d'un poste d'assistant au minimum si activité réalisée en milieu hospitalier), depuis au moins 2 ans après la formation ci-dessus, couvrant l'ensemble du champ de compétence de la chirurgie orale ;

ET

- Fournir les comptes rendus opératoires certifiés des 3 dernières années.

Le candidat doit de plus apporter la preuve d'une mise à jour régulière de ses compétences :

- Etre affilié, au minimum, à la Société Française de Stomatologie, de Chirurgie Maxillo-Faciale et de Chirurgie Orale (SFSCMFCO) qui est la société savante médicale de la spécialité ;

ET

- Etre abonné, au minimum, au Journal of Stomatology, Oral and Maxillofacial Surgery (JSOMS) (anciennement Revue de Stomatologie, de Chirurgie Maxillo-Faciale et de Chirurgie Orale), organe d'expression scientifique de la société savante médicale de la spécialité ;

ET

- Avoir participé annuellement depuis au moins 3 ans à au moins l'une des manifestations scientifiques de la spécialité suivante :
 - Congrès national annuel de la SFSCMFCO
 - Journée d'Automne de la SFSCMFCO

ET

- Valider annuellement un programme de Certification/DPC pertinent pour la chirurgie orale (cf. les orientations de DPC de la spécialité sur le site du CNP de Chirurgie Maxillo-Faciale, Stomatologie et Chirurgie Orale Médicale (<https://www.cnp-scmfco.com/formation-et-dpc>)).

Les prérequis précités représentent le socle nécessaire à l'obtention de la qualification. La Commission se réserve cependant toutes possibilités d'évaluer in fine la pertinence de cette demande.

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.



Ressources en connaissances et compétences

Il est attendu d'un Chirurgien Oral :

- Qu'il soit capable de répondre aux besoins de soins de la population
- Qu'il s'implique activement dans la poursuite et la continuité des soins qui relèvent de la chirurgie orale
- Qu'il soit compétent et apte à résoudre les problèmes cliniques courants de la spécialité
- Qu'il soit conscient des limites de sa compétence et qu'il sache, le cas échéant, adresser un patient à un autre praticien plus ou mieux qualifié
- Qu'il ait acquis des habitudes d'auto-évaluation et d'auto-apprentissage de façon à pouvoir faire face durant sa carrière aux nécessités de son développement professionnel continu
- Qu'il soit familier avec les techniques modernes de recherche de l'information et d'actualisation des connaissances et notamment de recherche des recommandations concernant les pratiques cliniques
- Qu'il ait acquis les techniques de la présentation et de la publication médicale
- Qu'il soit capable de partager et de diffuser dans les délais appropriés les informations utiles concernant le patient et notamment rendre compte, par oral et par écrit, des résultats d'un diagnostic et des traitements et/ou des interventions réalisés
- Qu'il soit capable d'assurer la traçabilité des informations, en particulier la mise à jour du dossier médical
- Qu'il soit capable de prendre des décisions en concertation avec les collègues et le personnel de soins
- Qu'il soit apte à collaborer et à communiquer avec les autres professionnels de la santé afin de s'adapter à l'évolution de plus en plus multidisciplinaire de la pratique médicale
- Qu'il soit capable d'établir des relations de qualité avec ses patients et avec les autres membres de l'équipe soignante
- Qu'il s'implique activement dans le développement de la Chirurgie Orale.

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.



Savoirs scientifiques et techniques

Le candidat doit avoir acquis les connaissances théoriques et techniques concernant :

- Les bases fondamentales de la spécialité : embryologie, anatomie, histologie, biologie et physiologie oro-dento-maxillo-faciale, bactériologie de la cavité buccale ;
- L'odontologie conservatrice et l'endodontie : différentes maladies de la dent et de la pulpe ; imagerie ; matériaux et techniques de restauration dentaire ; urgences odontologiques sur dent vivante ou infectée (enfant-adulte) ; attelles et contentions d'urgence ;
- La parodontologie : les pathologies parodontales et leur traitement ;
- Les techniques de réhabilitation dentaire : caractéristiques des pertes de substances dentaires, édentements et moyens de réhabilitation ; les différents types de prothèses (adjointes, conjointes, complexes et implanto-portées) ; les étapes de réalisation des prothèses maxillo-faciales ; les notions d'esthétique ;
- L'orthodontie et l'occlusodontie : développement et croissance cranio-faciale ; phénomènes de dentition et morphogenèse des arcades dentaires ; occlusion ; dysfonctions et parafunctions ; anatomie et sémiologie radiologique cranio-faciale ; céphalométrie ; thérapeutiques interceptives ; prises en charge orthodontico-chirurgicales et orthognathiques ;
- L'implantologie dentaire : indications et contre-indications de la chirurgie implantaire et de la chirurgie pré-implantaire ; étapes et techniques de la mise en place chirurgicale des dispositifs implantaires ; prothèses implanto-portées et implanto-stabilisées ; prise en charge des complications et maintenance ;
- La chirurgie dento-alvéolaire : avulsions dentaires simples, complexes, de racines, de dents incluses, enclavées, surnuméraires, ectopiques ; transplantations dentaires ; chirurgie du péri-apex et des kystes des maxillaires (odontogènes ou non-odontogènes) ; communications bucco-sinusiennes et bucco-nasales ; chirurgies pré-prothétique, pré-implantaire et implantaire ;
- Les pathologies tumorales (bénignes ou malignes), infectieuses ou traumatiques dentaires, muqueuses, gingivales et osseuses de la cavité buccale ;
- Les pathologies salivaires (tumorales, lithiasiques et infectieuses) ;

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.



- Les pathologies des articulations temporo-mandibulaires et les douleurs oro-faciales ;
- Les médicaments spécifiques à la cavité buccale et aux organes contenus dans cette cavité ;
- La prise en charge des patients à risque ;
- Les grandes urgences médicales (traumatologiques, cardio-respiratoires, neurologiques, infectieuses, allergiques) ;
- La responsabilité médicale.

Principales modalités d'acquisition de connaissances

- Les cours et enseignements académiques qualifiants (nationaux et internationaux) ;
- Les congrès et enseignements spécifiques (nationaux et internationaux) et notamment ceux organisés par les sociétés savantes représentatives de la spécialité ;
- Les stages hospitaliers et auprès de praticiens qualifiés ;
- Les DIU et DU se rapportant à la spécialité (pathologies de la muqueuse buccale, sédation, imagerie 3D, implantologie dentaire et chirurgie préimplantaire, orthopédie dento-maxillo-faciale...).

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.